

NOTICE INFORMATIVE SUR LES RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES*Article R4541-8 du Code du Travail***Charge(s) concernée(s) :****Facteur de risque****CONCERNE
OUI/NON****Description de l'activité/situation à risque/type de
charge****Conséquences possibles
(blessures, etc...)****CARACTERISTIQUE DE LA CHARGE**

*La charge est trop lourde ou trop grande

*La charge est encombrante ou difficile à saisir

*La charge est en équilibre instable ou son contenu risque de se déplacer

*La charge est placée de telle façon qu'elle doit être tenue ou manipulée à distance du tronc ou avec une flexion ou une torsion du tronc

*La charge est susceptible, du fait de son aspect extérieur et/ou de sa consistance, d'entraîner des lésions pour le travailleur, notamment en cas de heurt

EFFORT PHYSIQUE REQUIS

*Il est trop important

*Il ne peut être réalisé que par un mouvement de torsion du tronc

*Il peut entraîner un mouvement brusque de la charge

*Il est accompli alors que le corps est en position instable

CARACTERISTIQUE DU MILIEU DE TRAVAIL			
*L'espace libre, notamment vertical, est insuffisant pour l'exercice de l'activité concernée			
*Le sol est inégal, donc source de trébuchements, ou bien glissant pour les chaussures que porte le travailleur			
*L'emplacement ou le milieu de travail ne permettent pas au travailleur la manutention manuelle de charges à une hauteur sûre et dans une bonne posture			
*Le sol ou le plan de travail présentent des dénivellations qui impliquent la manipulation de la charge sur différents niveaux			
*Le sol ou le point d'appui sont instables			
* La température, l'humidité ou la circulation de l'air sont inadéquates			
EXIGENCES DE L'ACTIVITE			
*Efforts physiques sollicitant notamment le rachis (colonne vertébrale) trop fréquents ou trop prolongés			
*Période de repos physiologique ou de récupération insuffisante			
*Distances trop grandes d'élévation, d'abaissement ou de transport			
*Cadence imposée par un processus non susceptible d'être modulé par le travailleur			
AUTRES FACTEURS DE RISQUE			
*Par l'inadéquation des vêtements, chaussures ou autres effets personnels portés par le travailleur			
*Par l'insuffisance ou l'inappropriation des connaissances ou de la formation			